



Procès-verbal de la Commission loisirs, sports et vie communautaire tenue au Centre de services Masson-Angers, le mercredi 14 janvier 2004, à 17 h 30

**PRÉSENCES : Membres**

M. Richard Jennings, président et conseiller  
M. André Levac, vice-président et conseiller  
M<sup>me</sup> Hélène Rollin, citoyenne  
M. Sylvain Pamerleau, citoyen  
M. Denis Langevin, citoyen  
M. Robert Bob MacMillan, citoyen  
M. Malcolm Corcoran, citoyen

**Ressources internes :**

M. Louis-Paul Guindon, directeur, Module culture et loisirs  
M. Luc Bard, directeur, Service loisirs, sports et vie communautaire  
M<sup>me</sup> Marie-Hélène St-Onge, responsable loisirs, Centre de services Gatineau  
M. Gilles Desjardins, responsable loisirs, Centre de services Hull  
M<sup>me</sup> Nicole Croteau, responsable loisirs, Centre de services Aylmer  
M<sup>me</sup> Céline Farrell, responsable loisirs, Centre de services Buckingham/  
Masson-Angers

**Secrétaire**

Mona Gravel

**ABSENCES**

**MOTIVÉES :** M<sup>me</sup> Thérèse Cyr, conseillère, district 10  
M. Lévis Brazeau, citoyen  
M. Ian Michon, citoyen,  
M. Pierre Perron, citoyen

**DISTRIBUTION :** Aux membres de la Commission loisirs, sports et vie communautaire, aux personnes ressources, aux membres du conseil municipal et au greffier.

**1. OUVERTURE**

Monsieur Richard Jennings débute la séance à 17 h 40 et souhaite la bienvenue à tous.

**2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**CLSVC-2004-001**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Denis Langevin  
Appuyé par Malcom Corcoran

D'accepter l'ordre du jour tel que déposé.

**Adoptée.**

### 3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 10 DÉCEMBRE 2003

CL SVC-2004-002

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL  
DU 10 DÉCEMBRE 2003

Il est proposé par Malcom Corcoran  
Appuyé par Sylvain Pamerleau

D'approuver le procès-verbal de la séance du 10 décembre 2003.

**Adoptée.**

#### 3.1 SUIVI

##### JEUX DU QUÉBEC

M. Guindon brosse un portrait de l'état d'avancement du dossier.

Ce dernier présente les étapes réalisées dans le dossier, à savoir :

- L'équipe des Service des loisirs et des arts s'est réunie pour discuter du dossier, amorcer une réflexion quant à l'édition hiver ou été et identifier des candidats(es) pour le comité de travail.
- Une présentation fut faite au comité exécutif du 14 janvier pour :
  - présenter la démarche;
  - former un comité d'analyse;
  - identifier des personnes pour y siéger.
- Le comité d'analyse serait formé de 10 personnes :

– représentant par secteur	5
– représentant de l'Unité régionale de loisir et de sport de l'Outaouais	1
– représentant du Ministère de la culture	1
– représentant de la Table des directeurs généraux des commissions scolaires	1
– représentant Commission loisirs, sports et vie communautaire	1
– représentant Commission arts, culture et lettres	1

##### Mandat :

- Analyser la capacité d'accueil (disciplines sportives, hébergement, etc.)
- Analyser les considérations financières (budget d'opération, financement, etc.)
- Forces et faiblesses
- Recommandation – édition hiver ou été
- Budget – mise en candidature

M. Levac mentionne que pour le secteur Aylmer, un représentant de l'Inter Club pourrait être retenu également.

M. Corcoran s'interroge quant au rôle de la Commission versus les Jeux du Québec. M. Guindon mentionne que chacun sera mis à contribution, soit le représentant de la Commission sur le Comité dans la préparation. M. Corcoran voit la Commission loisirs présente à toutes les phases (1 ou 2 délégués) et présente à toutes les démarches du projet.

Le conseil d'administration des Jeux relèvera directement du conseil municipal.

#### 4. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE 2004

Un document est distribué « Enveloppe budgétaire 2004 ». Les fonds disponibles sont répartis comme suit :

- |   |                   |
|---|-------------------|
| ➤ Soutien aux organismes sportifs       | 285 090 \$        |
| ➤ Soutien aux organismes communautaires | <u>529 600 \$</u> |

GRAND TOTAL : 814 690 \$

M. Bard présente le document « Évaluation des demandes d'aide financière 2004 » et le processus d'évaluation.

- Demandes reçues dans les Centres de services et compilation des informations et évaluation des dossiers.
- Comité d'évaluation composé des responsables de centres de services, de la responsable des budgets et du directeur.
- Suite à l'analyse, le comité recommande de réduire de 10 % la subvention aux organismes qui cumulent un surplus accumulé de plus de 20 %.

Les sommes non versées seront utilisées pour bonifier les enveloppes du Programme de soutien aux initiatives du milieu.

Après la présentation, la discussion porte sur les sujets suivants :

M<sup>me</sup> Rollin s'interroge à l'effet que le statu quo avait été décidé à la Commission relativement aux subventions. Cette dernière ne se sent pas à l'aise avec la diminution du 10 % basé sur le surplus.

M. Corcoran, pour sa part, ne semble pas contre l'idée puisque les argents seront distribués à d'autres organismes.

M. Pamerleau est d'accord avec le statu quo. Il s'interroge sur la disparité entre les secteurs et se demande si cela relève d'un choix politique. L'enveloppe demeure la même, elle est ventilée de façon différente.

M. Langevin s'interroge à l'effet du comment déterminé le montant versé par rapport au statu quo, montant de subvention 2002 versus 2003.

M. Jennings demande alors aux membres présents s'ils préfèrent le statu quo.

Les membres sont tous d'accord à conserver le statu quo.

À la demande de M. Bard, les responsables des Centres de services font les corrections dans chacun de leur secteur respectif pour les organismes concernés et les membres s'accordent avec les corrections mentionnées qui seront faites au document qui sera présenté au conseil municipal pour approbation.

CL SVC-2004-003

ACCEPTATION DE L'ÉVALUATION DES DEMANDES  
D'AIDE FINANCIÈRE POUR L'ANNÉE 2004

Il est proposé par Sylvain Pamerleau  
Appuyé par André Levac

De recommander l'acceptation du tableau corrigé de l'évaluation des demandes d'aide financières pour l'année 2004 tel qu'accepté par la Commission des loisirs, sports et vie communautaire.

**Adoptée.**

## 5. PROGRAMME DE SOUTIEN AUX INITIATIVES DU MILIEU

Une feuille est distribuée aux membres présents afin de corriger la dernière page du document intitulé « Évaluation et recommandation 2003 ».

M. Céline Farrell donne les explications relatives au Programme. Une nouvelle appellation pour les Volet 1 et Volet 2 est donnée afin de faciliter la distinction des deux programmes, soit :

Volet 1 : Projet de partenariat  
Volet 2 : Projet événements collectifs.

Suite aux explications données, les membres de la Commission s'accordent avec les recommandations du Programme, soit pour le Volet 1 – Projet de partenariat une enveloppe de 60 000 \$ et pour le Volet 2 – Projet événements collectifs une enveloppe de 25 000 \$. Il est à noter que les montants versés sont les mêmes que pour l'année 2003.

### CL SVC-2004-004

### RECOMMANDATION DU PROGRAMME DE SOUTIEN AUX INITIATIVES DU MILIEU – ANNÉE 2004

Il est proposé par Robert MacMillan  
Appuyé par Sylvain Pamerleau

D'accepter le Programme de soutien aux initiatives du milieu pour l'année 2004, comme suit :

▪ Volet 1 – Projet de partenariat	60 000 \$
▪ Volet 2 – Projet événements collectifs	25 000 \$

**Adoptée.**

Un document du Programme de soutien aux initiatives du milieu explique plus en détail les éléments du programme pour l'année 2004.

## 6. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune personne ne s'est présentée à la Commission loisirs, sports et vie communautaire pour la période de questions mise à la disposition des citoyens.

## 7. PROGRAMME ACCESSIBILITÉ 2004

M<sup>me</sup> Farrell explique le Programme d'accessibilité 2004.

À la lecture du document, Mme Farrell indique les ajouts au Programme et les correctifs y sont apportés.

### Les principes directeurs

Au point 2 :

S'assurer que la communauté puisse bénéficier d'un accès le plus large possible aux activités de la ville de Gatineau, « nonobstant le revenu familial. » - à enlever.

Le point 3 a été ajouté :

« Accompagner l'individu dans une démarche d'accessibilité tout en respectant la prise en charge autonome de son loisir. »

### Les critères d'admissibilité

#### Les critères ont été précisés :

- Être résident de la ville de Gatineau;
- Être âgé de 17 ans et moins;
- Détenir la carte « Accès Gatineau ».

Les modalités d'analyse

#### Point 3 :

L'accessibilité vise des activités de masse, d'initiation **et développement** (ajouter).

**CL SVC-2004-005**

### **ACCEPTATION – PROGRAMME D'ACCESSIBILITÉ 2004**

---

Il est proposé par Malcom Corcoran  
Appuyé par André Levac

D'approuver le Programme d'accessibilité pour l'année 2004.

**Adoptée.**

## **8. RÔLES ET MANDATS DE LA COMMISSION**

M. Jennings introduit le sujet et la discussion relative aux rôles et mandats de la Commission.

Les membres de la Commission émettent les opinions suivantes :

M. Langevin mentionne qu'à la lecture de la « Résolution numéro CM-2002-237 – Mandat – Commission loisirs, sports et vie communautaire », ceci confirme bien le rôle des membres de la Commission au niveau de l'analyse et des recommandations.

M. Jennings mentionne que les décisions doivent se prendre en toute connaissance du sujet, de connaître les sommes disponibles, les politiques en place. Pour ce faire, prendre les demandes qui sont déposées à la Commission, de les référer au Service pour analyse et recommandation à la Commission.

M<sup>me</sup> Rollin mentionne, pour sa part, que d'émettre des opinions et le pouvoir de recommandation à la Commission ne sont pas utilisés au maximum. Elle mentionne également qu'elle a l'impression que parfois cela a l'air d'un forum de confrontation plutôt que de discussion.

M. Levac mentionne que toutes les Commissions sont l'outil du citoyen qui désire exprimer un besoin.

La Commission met à la disposition du citoyen une période de question afin que celui-ci présente ses besoins, problèmes et projets. Au moment de la présentation du citoyen, la Commission n'a pas toutes les réponses en main, elle doit s'assurer de faire tous les liens possibles avec les autres services avant de formuler une recommandation au conseil municipal.

M. Pamerleau mentionne qu'après la période de questions, il serait important que les membres prennent le temps d'en discuter entre eux (huis clos si nécessaire), et ce, afin d'orienter l'équipe du Service. De plus, il demande un retour des décisions du conseil.

M. MacMillan mentionne que notre rôle devrait être plus grand. Cependant, le manque d'information, exemple au niveau des infrastructures, nous ne connaissons pas toutes les infrastructures qu'il y a sur le territoire de la ville de Gatineau. Il serait intéressant d'en être informé.

M. Jennings mentionne qu'il va ramener le sujet des infrastructures à la prochaine Commission.

M<sup>me</sup> Rollin mentionne également qu'il n'y a pas d'information qui est véhiculée au niveau des événements majeurs qui se passent à Gatineau. Il faudrait être à jour de tous les événements et de bien tenir informer les membres. Cette dernière mentionne qu'une liste d'envoi puisse voir le jour.

M. Corcoran, voit son rôle de façon plus globale. À titre d'exemple, critères, politiques, protocoles d'ententes, besoins, etc., sont tous des éléments qui cadrent dans les recommandations pour le conseil. Lorsque le citoyen se présente, les membres sont là pour écouter et prendre et donner l'information, donc meilleure décision, meilleure connaissance du milieu.

Les documents remis aux membres de la Commission devraient être beaucoup plus structurés.

Pour répondre à M<sup>me</sup> Rollin, qui voit notre Commission comme un forum de confrontation, M. Jennings préfère laisser libre les membres lors de discussion afin que ceux-ci puissent échanger sans trop de contrôle serré et que chacun puisse faire partager leurs points de vue et ainsi aider aux décisions que la Commission doit prendre.

M. Corcoran mentionne également que la prise de note devrait être plus précise en terme de contenu, synthétiser l'idée générale.

À la suite de l'échange, il a été convenu :

- Introduire après la période de question, une session d'échange entre les membres.
- Assurer un meilleur suivi des recommandations (cahier des décisions, copie résolution, numéroter les résolutions).
- Tenir informer les membres des événements et/ou activités majeurs. Créer et/ou inscrire les membres sur une liste d'envoi.
- Être ouvert aux questions et commentaires.
- Refléter les discussions et préciser les décisions dans les procès-verbaux.

## 9. POLITIQUE LOISIRS, SPORTS ET VIE COMMUNAUTAIRE

M. Bard donne un compte rendu de l'évolution de la démarche.

- Consultation par « Focus group »
  - 15 « Focus group » de 15 personnes répartis en fonction du poids relatif de la population par secteur, soit :

<u>Secteur</u>	<u>Nombre de groupe</u>
Aylmer	2
Buckingham	1
Gatineau	7
Hull	4
Masson-Angers	1
– Organismes régionaux	1
– Entreprise privée	1

- La tenue des « Focus group » s'échelonnera sur quatre semaines. Ils débuteront probablement à la mi-mars.

M. Langevin indique que selon le dernier procès-verbal de la réunion de la Commission, on y avait mentionné la présence de membres de la Commission.

Aussitôt que le calendrier sera connu, il sera transmis aux membres de la Commission.

10. **VARIA**

Aucun point

11. **INFORMATION**

**La grande visite**

M. Guindon parle d'un projet rassembleur et communautaire pour une ville jeune et dynamique.

En résumé, il s'agit d'une randonnée familiale à bicyclette de Buckingham à Aylmer, qui a pour objectif de bâtir un sentiment d'appartenance à la nouvelle ville de Gatineau, en permettant aux citoyens et citoyennes de découvrir leur ville.

Pour l'instant, le tracé n'est pas encore défini. L'activité devrait avoir lieu le 24 juin prochain, beau temps, mauvais temps. L'événement est parrainé par Vélo-services.

Les départs se feront du stationnement du magasin Canadian Tire à Buckingham et les cyclistes emprunteront un parcours qui les mènera à Masson-Angers, Gatineau, Hull et Aylmer. Des arrêts sont prévus à différents endroits tout au long du parcours. Un service de transport sera offert pour le retour à Buckingham. Ceux et celles qui désirent effectuer une plus courte randonnée seront invités à rejoindre les participants à l'un de trois arrêts prévus.

Les membres de la Commission seront tenus au courant des développements de ce projet.

11. **INFORMATION**

M. Jennings mentionne que la prochaine rencontre de la Commission aura lieu le 25 février prochain, au Centre de services Aylmer.

12. **CORRESPONDANCE ET DOCUMENT D'INFORMATION**

M. Jennings mentionne la correspondance de M<sup>me</sup> Jeannette Muhongayire, coordonnatrice de projet, Projet d'intervention du Quartier numéro 1, secteur Aylmer, du 19 décembre 2003 – lettre de remerciement de la subvention versée pour le Programme de soutien aux initiatives du milieu, Volet 1.

M. Corcoran mentionne qu'au niveau des subventions qui sont données, l'activité « Keskinada » devrait relever de la Division fêtes et festivals.

13. **CLOTURE DE LA SÉANCE**

**CLSVC-2004-006**

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Sylvain Pamerleau  
Appuyé par Malcom Corcoran

De lever la séance à 20 h 45.

**Adoptée.**

---

Président

Secrétaire